



**HAL**  
open science

## Les hommes du culte à l'Hôtel-Dieu de Paris (1661-1779)

Marianne Baroni

► **To cite this version:**

Marianne Baroni. Les hommes du culte à l'Hôtel-Dieu de Paris (1661-1779). Travaux et Recherches de l'UMLV, 2004, 9, pp.85-104. hal-04405627

**HAL Id: hal-04405627**

**<https://hal.science/hal-04405627>**

Submitted on 19 Jan 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

TRAVAUX  
ET  
RECHERCHES  
DE L'UMLV

LITTÉRATURES  
SCIENCES HUMAINES

# TRAVAUX ET RECHERCHES DE L'UMLV

## LITTÉRATURES ET SCIENCES HUMAINES

Revue semestrielle

*Directrice de rédaction :*  
Fabienne BOCK

*Comité de rédaction :*  
Edwige ARCHIER – Louise BÉNAT-TACHOT – Thierry BONZON – Annick BOUILLAGUET  
Jean-Yves GUÉRIN – Vladimir IAZYKOFF – Robert SAYRE – Michael A. SOUBBOTNIK

*Secrétaire de rédaction :* Emmanuelle BRUN  
*Directeur de publication :* Yves LICHTENBERGER  
*Conception graphique :* Michelle THOMAS et Bertrand ZAKOWETZ



### RÉDACTION :

"Travaux et Recherches de l'UMLV", Université de Marne-la-Vallée,  
5, boulevard Descartes, 77454 Marne-la-Vallée cedex 2  
(Tel. : 01 60 95 70 75 ; Télécopie : 01 60 95 70 77)

### CORRESPONDANCE :

Toute correspondance est à adresser à la rédaction.

### ABONNEMENTS / VENTE AU NUMÉRO :

	Vente au numéro	Abonnement annuel
Particuliers	6 euros	12 euros
Institutions	12 euros	24 euros

Voir bulletin d'abonnement à l'intérieur du numéro

ISSN : 1298-1168

## SOMMAIRE

Présentation du numéro .....	5
Dossier "métissage"	
<b>Alain Le Pichon</b> , Le compradore, figure du métissage culturel dans la colonie de Hong Kong .....	9
<b>Bajonas Teixeira de Brito Junior</b> , Aspects historiques et logiques de la classification raciale au Brésil .....	31
<b>Georges Lomné</b> , Germán Arciniegas, âme sans lisières. Un humaniste colombien .....	55
<hr/>	
Travaux	
<b>Michaël Chosson</b> , La consultation des oracles en Égypte, du Nouvel Empire à l'époque chrétienne .....	71
<b>Marianne Baroni</b> , Les hommes du culte à l'Hôtel-Dieu de Paris (1661-1779) .....	85
<b>Grégory Walroff</b> , La couverture médiatique de la guerre d'Indochine dans la presse illustrée française (1945-1954) .....	105
<b>Romain Thierry</b> , La contestation de la prison dans les années soixante-dix .....	121
<b>Céline Bessière</b> , "Tous ensemble avec vos tracteurs !" Quelques enjeux d'une manifestation de viticulteurs .....	133
<b>Pascal Benvenuti</b> , Codes et rites dans la file d'attente des "petites places" à l'opéra .....	153
<hr/>	
Liste commentée des mémoires de sociologie et d'histoire médiévale, moderne et contemporaine soutenus devant l'université de Marne-la-Vallée en 2002 et 2003 .....	177

# Les hommes du culte à l'Hôtel-Dieu de Paris (1661-1779)

Marianne Baroni

L'ancien Hôtel-Dieu de Paris naît au cours du Moyen-Âge, probablement au <sup>vii</sup><sup>e</sup> siècle, période où apparaissent de nombreuses maisons appelées Hôtel-Dieu. Elles sont principalement destinées aux pauvres et aux malades, situées près des métropoles, et dirigées par des chanoines qui cumulent alors les pouvoirs spirituels et temporels. La séparation des pouvoirs n'interviendra qu'au début du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle pour l'Hôtel-Dieu de Paris où les laïcs (échevins, parlementaires et délégués du pouvoir royal) récupèrent progressivement mais définitivement le pouvoir temporel<sup>1</sup>. Cependant les religieux gardent des fonctions fondamentales rythmant les journées et les différents actes de la vie des malades, ainsi que des personnels de l'hôpital.

À l'époque moderne, l'Hôtel-Dieu se situe à côté de la cathédrale Notre-Dame et de l'archevêché de Paris, sur le bras méridional de la Seine. L'entrée donne sur le parvis de Notre-Dame, qui reste longtemps le passage obligatoire pour tous<sup>2</sup> : religieux, personnels et malades, d'où de nombreuses circulations qui perturbent les offices. Tout au long de cette période, l'Hôtel-Dieu continue de s'agrandir et sort de l'Île de la Cité sur la rue de la Bûcherie où de nouveaux bâtiments voient le jour. À la fin du <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle, il renferme 43 salles où s'entassent, dans de grands lits<sup>3</sup>, des malades en très grand nombre, de 2000 à 4000 en moyenne<sup>4</sup>. L'hôpital reçoit tous les malades : "le citoyen et l'étranger, le chrétien et le Turc, le juif et l'idolâtre sont toujours accueillis également" écrit Rondonneau de la Motte dans son essai historique sur l'Hôtel-Dieu publié en 1787<sup>5</sup>. Cependant, à la fin du <sup>xvii</sup><sup>e</sup> et au début du <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècles, les religieux de la

maison exercent une forte pression morale sur les protestants hospitalisés pour les inciter à abjurer leur religion<sup>6</sup>. Le nombre d'admissions de malades oscille entre 60 et 110 par jour, l'Hôtel-Dieu reçoit également des enfants ainsi que des femmes enceintes (environ 1500 enfants voient le jour chaque année dans cette maison au XVIII<sup>e</sup> siècle). Pour conclure cette brève présentation, nous noterons que la mortalité est très importante, car un malade sur cinq décède : par exemple, en 1768, sur 25 091 entrées, il y eut 5783 décès.

À la vue de cette situation, nous pouvons nous demander quelle est l'autorité spirituelle de l'Hôtel-Dieu, qui sont les hommes chargés du culte au sein de cet établissement qui reçoit des malades en si grand nombre, et quelles sont ses principales missions ?

## La tutelle du Chapitre de Notre-Dame

L'autorité supérieure de cette maison est le Chapitre de Notre-Dame, puisque deux à quatre chanoines de la cathédrale sont élus par le Chapitre pour être les Supérieurs de l'Hôtel-Dieu<sup>7</sup>. Il s'agit le plus souvent du Doyen, de l'archidiacre, du théologal<sup>8</sup>, et parfois d'un Chantre. Ces derniers viennent en règle générale visiter l'établissement deux fois par an ; il s'agit d'une inspection ressemblant en de nombreux points à la visite pastorale des évêques dans leurs paroisses (contrôle des registres du banc où se trouvent consignées les entrées, des registres de baptêmes et de décès, inspection des tabernacles, des ciboires et des fonts baptismaux). Ensuite a lieu l'élection de la Prieure et de la sous-Prieure qui dirigent alors la communauté des religieuses de l'Hôtel-Dieu. De plus, très souvent au cours de ces visites, les règlements, les conduites exemplaires et la bonne discipline sont rappelés<sup>9</sup>, ceci afin d'être en conformité avec les normes religieuses et morales dictées par le concile de Trente (1545-1563). Par exemple, au mois de décembre 1725, les Supérieurs demandèrent une plus grande assiduité des prêtres du chœur à l'office divin, de chanter "pausément" et avec édification, d'assister aux convois avec modestie et d'acquitter l'office de la Vierge à toutes heures ; aux

confesseurs de faire leur tour tous les matins, de dire la messe aux heures marquées, de rester dans leur salle pour y confesser ou instruire pendant les heures marquées, et de confesser les malades entrants ; au prêtre de banc de faire son tour tous les matins pour vérifier les billets des malades et de conduire les registres avec attention et exactitude<sup>10</sup>. Le clergé de l'Hôtel-Dieu de Paris, comme celui des paroisses du royaume, doit montrer le bon exemple, être irréprochable et vivre en accord avec les dogmes de l'Église catholique. Nous allons voir par la suite que les prêtres de cette maison ne sont pas toujours très disciplinés. Cependant, il existe dans cet établissement un personnage essentiel qui encadre la communauté religieuse : le maître au spirituel.

Le maître au spirituel est élu par le Chapitre et son mandat est de durée indéterminée. Il prête alors serment et est introduit à l'Hôtel-Dieu par les Supérieurs, où il est présenté à l'ensemble de la communauté religieuse et où les clefs de la maison lui sont remises. Le maître au spirituel rédige au jour le jour, au moins depuis 1661, un registre<sup>11</sup> où il inscrit un certain nombre d'événements ayant lieu dans l'établissement ou dans les alentours. Il y note aussi sa nomination, dont voilà une illustration :

“Le 22 avril monsieur Louis Frayer, docteur en théologie de la faculté de Paris, de la maison de Navarre, natif de Paris est entré en cette maison en qualité de maître de l'Hôtel-Dieu en place du vénérable et discrète personne monsieur Pierre de la Coste, aussi docteur de la même faculté, lequel a été nommé à la cure de Saint-Pierre des Arcis. Après avoir été élu le treizième du même mois capitulairement, prêté serment deux jours après entre les mains de monsieur le Chantre en l'absence de monsieur le Doyen et pris possession le même jour dans le chœur, ensuite dans le chœur de la dite maison à la manière accoutumée, ayant été immédiatement présenté au bureau de messieurs les administrateurs du temporel par messieurs Ameline, grand archidiacre de l'Église de Paris et Coursier, Théologal de la même Église, tous les deux Supérieurs du dit Hôtel-Dieu”<sup>12</sup>.

À partir de ces différents écrits, nous avons pu identifier les 19 maîtres au spirituel qui se sont succédés entre 1661 et 1781 et apprendre un certain nombre de renseignements les concernant. Ils sont au nombre de dix-neuf, la durée moyenne de leur mandat est de six ans et demi, quatorze d'entre eux ont un titre universitaire (doctorat de théologie, licence en droit), et seulement un a été chapelain à l'Hôtel-Dieu. Quant à leur origine géographique, sept appartiennent au diocèse de Paris ; les autres viennent de diocèses très différents, mais une majorité d'entre eux, soit sept maîtres, sont originaires de la zone au nord de la ligne Saint-Malo Genève.

Ces hommes ont de nombreuses fonctions<sup>13</sup> et responsabilités concernant l'exercice du spirituel. Ils célèbrent notamment les offices les plus prestigieux, qui se déroulent lors des grandes fêtes religieuses, ainsi qu'un certain nombre d'offices dédiés à des Saints comme Saint Jean-Baptiste, patron de l'Hôtel-Dieu, Saint Côme et Saint Damien, destinés aux chirurgiens. À côté de cette mission primordiale, le maître au spirituel a de nombreuses tâches<sup>14</sup> au sein de cette maison : l'accueil et l'accompagnement des Supérieurs lors de leur visite de l'Hôtel-Dieu, la réception des nouveaux chapelains. Il doit aussi faire respecter les règlements de la maison, dispenser des certificats de bonnes mœurs et de vie à des prêtres ou des gens du personnel, délivrer des certificats de publication de bans, porter le viatique et l'extrême-onction aux religieux de l'établissement, accompagner et officier lors de processions, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Hôtel-Dieu, donner la communion aux malades dans certaines occasions. Il peut encore enseigner le catéchisme à certaines époques, prêcher pour certains, faire prêter serment aux apprenties sages-femmes tout en contrôlant leurs aptitudes à l'ondolement, célébrer la première communion des enfants de chœur, participer aux probations et professions des religieuses, et enfin convertir les hommes de la "religion prétendue réformée" comme le montre cet exemple en date du 14 janvier 1694, soit neuf mois après la révocation de l'édit de Nantes :



“Le mesme jour après vespres, Corneille Villemson âgé de vingt trois ans natif de Rotterdam convalescent de la salle du Rosaire a fait abjuration de l’hérésie de Calvin entre mes mains à la chapelle Saint Denys, et après lui avoir imposé une pénitence salutaire, je l’ay absous de l’excommunication qu’il a encourue en conséquence de la dite hérésie, le R.P. Krattman l’ayant instruit et luy ayant servy d’interprète en ladite cérémonie”<sup>15</sup>.

L’ensemble des fonctions du maître au spirituel demande donc de nombreuses qualités comme le sérieux, l’assiduité, la disponibilité, la discipline ; il doit savoir gérer et se faire respecter de la communauté religieuse, avoir de bonnes connaissances en matière de théologie et de liturgie<sup>16</sup>. Ceci n’empêcha pas l’apparition de conflits entre le maître et les chapelains, ce que nous avons pu mettre en évidence grâce aux écrits de deux sacristains (messieurs Coulon et Charecelle)<sup>17</sup>. En effet, ceux-ci nous montrent que les relations entre le responsable de la communauté et les membres qui la composent n’allaient pas toujours de soi, comme l’imposait alors la réforme tridentine. Ainsi, les qualités du maître énoncées précédemment ne vont guère se retrouver systématiquement chez les chapelains de l’Hôtel-Dieu que nous allons étudier maintenant. Toutefois, les archives consultées sont rédigées par le maître, et nous n’avons pas pu retrouver d’écrits de prêtres, à l’exception de ceux de deux sacristains qui contestaient l’autorité souvent “abusive” du maître.

## La communauté des chapelains

La communauté des chapelains de l’Hôtel-Dieu est très importante, elle comprend neuf prêtres au début du xvii<sup>e</sup> siècle, puis vingt-quatre à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle. Son accroissement est en partie dû à l’augmentation constante des malades, car c’est essentiellement le nombre des prêtres confesseurs qui augmente, tandis que le groupe des prêtres du chœur reste stable.

## Une origine géographique essentiellement provinciale

Les registres du maître au spirituel<sup>18</sup> nous ont livré un certain nombre de renseignements concernant ces chapelains, en particulier leur origine géographique. Afin d'analyser la provenance de ces nombreux prêtres, nous avons divisé la période de 1661-1779 entre trois cycles équivalents : un premier allant de 1661 à 1699 ; un deuxième de 1700 à 1738 ; et un troisième de 1740 à 1779.

La première période (1661-1699) montre que la grande majorité des prêtres qui exercent à l'Hôtel-Dieu arrivent de Normandie et tout particulièrement des diocèses de Coutances, de Bayeux et de Rouen. Les chapelains normands représentent alors 42 % du recrutement, tandis que les prêtres du diocèse de Paris ne représentent que 4 à 5 %. Les autres régions représentées de manière significative sont la Picardie (8 à 9 %) et les Pays de la Loire (10 à 11 %). Or des études ont montré qu'à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, il apparaît des zones fécondes (Auvergne, Bretagne, Franche-Comté<sup>19</sup>), mais aussi des zones stériles en vocations sacerdotales<sup>20</sup>. On sait aussi que 80 % des prêtres exerçant dans le diocèse de Paris sont natifs d'autres diocèses. Pour l'Hôtel-Dieu, nous constatons que le pourcentage de prêtres "parisiens" est encore inférieur puisqu'il représente moins de 5 % de la communauté. Les prêtres parisiens semblent peu attirés par ces postes, qui, comme nous le verrons plus loin, ne sont pas toujours très gratifiants. Ils connaissent probablement mieux les charges auxquelles ils doivent faire face que les prêtres normands arrivant de leur lointaine campagne à Paris pour exercer leurs fonctions ecclésiastiques, bien que, ne le négligeons pas, la circulation de l'information existe. Par ailleurs, de nombreux prêtres restent moins d'un an, ce qui nous laisse supposer que ces places pouvaient être une première étape pour les prêtres de province à la conquête de la capitale. Mais, sans conclure rapidement, nous allons constater qu'il existe au sein de cette maison des problèmes de discipline, nécessitant l'intervention des Supérieurs et du maître au spirituel pour réaffirmer les bonnes pratiques<sup>21</sup> (comme nous l'avons vu précédemment lors des visites des Supérieurs

à l'Hôtel-Dieu). Ces prêtres ne sont donc pas des hommes irréprochables.

La deuxième période (1700-1738) est un peu différente et montre une plus grande diversité dans les diocèses d'origine des prêtres. Les prêtres normands sont un peu moins nombreux, mais restent le groupe le plus important (21 % des prêtres recrutés sont normands). D'autres régions apparaissent de manière plus significative, comme la Bretagne (11 %), l'Auvergne (5 %) que B. Hours avait dites fertiles en vocations sacerdotales, mais qui restent toujours peu représentées. Les régions du sud de la France font une réelle percée puisque de nombreux prêtres viennent des diocèses situés au sud de la ligne Saint-Malo Genève : la région pyrénéenne (6 à 7 %), la région rhodanienne et alpine (6 %), la région sud-est (6 %), ces dernières n'étant pas présentes au cours de la période 1661-1699. On constate aussi la présence de nombreux prêtres étrangers venant tout particulièrement de Suisse (Lausanne, Genève, Fribourg) et d'Irlande. On notera que les évêques des diocèses suisses sont installés à l'extérieur du pays qui est majoritairement protestant, et que de nombreux prêtres irlandais ont quitté leur pays du fait de l'introduction de mesures répressives en Irlande à partir de 1690, chassant les prêtres et le clergé catholiques, ce qui explique peut-être leur présence dans cette maison. Les prêtres de l'Hôtel-Dieu viennent donc de plus en plus loin, tandis que ceux originaires du diocèse de Paris sont toujours aussi peu nombreux (3 à 4 %).

La troisième période (1740-1779) révèle un schéma encore différent : les diocèses de Normandie fournissent toujours de nombreux prêtres (18,5 % du recrutement), la Picardie est également bien présente (12 %) tandis que la Bretagne disparaît complètement (sur cette période un seul prêtre vient de cette région). En revanche, des prêtres du Limousin et d'Auvergne apparaissent en plus grand nombre, respectivement 9 % et 15,5 % du recrutement. En ce qui concerne les prêtres du diocèse de Paris, leur nombre est toujours aussi infime, ne constituant que 5 % du recrutement.

Lors de ces trois périodes, les prêtres normands sont les plus nom-

breux à venir exercer leurs fonctions à l'Hôtel-Dieu. Pourquoi ? On peut tout d'abord dire que la Normandie fait figure de "réservoir démographique"<sup>22</sup> et d'"aire migratoire"<sup>23</sup> pour la capitale. D'autre part, cette région est marquée par une certaine pauvreté, favorisant la migration vers les villes et tout particulièrement vers Paris, où les salaires sont plus attractifs. Par ailleurs, on notera que la Normandie se situe au nord de la ligne Saint-Malo Genève, zone de plus grande scolarisation, permettant peut-être, par la suite, la formation de plus de prêtres. Une autre statistique, présente dans l'ouvrage de B. Plonger<sup>24</sup>, confirme cette prédominance de prêtres provinciaux et particulièrement normands. Selon l'auteur, le diocèse de Paris ne peut satisfaire à ses besoins en prêtres ; sur 870 prêtres ordonnés à Paris entre 1788 et 1789, 270 seulement sont originaires du diocèse de Paris ; et lors du relevé nominatif dans les prestations de serment de janvier 1791, pour un total de 666 prêtres, 218 (33 %) viennent du diocèse de Paris et 147 (22 %) de diocèses normands, avec une prédominance des diocèses de Coutances, Rouen, Bayeux (ce que l'on retrouve à l'Hôtel-Dieu). La Normandie est donc un réel "réservoir" de prêtres pour un diocèse de Paris qui nécessite de très nombreux ecclésiastiques. Ces très nombreux prêtres arrivant à l'Hôtel-Dieu, en provenance d'horizons très variés, arrivent-ils à s'intégrer au sein de cet établissement bien particulier où affluent les malades, le plus souvent en grande détresse ? Nous allons voir maintenant que cette incorporation n'est pas facile, car il existe au sein de cette maison un renouvellement continu de la communauté des chapelains.

### **Un important *turn-over***

Entre 1661 et 1699, la communauté des chapelains est en moyenne au nombre de dix-neuf ; or le registre du maître au spirituel mentionne le recrutement de 202 prêtres durant cette période dans cet établissement, soit un nombre dix fois plus important que celui du groupe des prêtres. Ceci montre bien que les chapelains de l'Hôtel-Dieu ne restent pas longtemps en poste. Dans les quatre premières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, les

prêtres de cette maison sont au nombre de vingt en moyenne, et le registre permet de recenser 266 noms de prêtres, soit un nombre encore plus important que précédemment, alors que l'effectif de la communauté des chapelains a peu augmenté. Le renouvellement de celle-ci sur un même nombre d'années (39 ans) a dû être encore plus important. Cette constatation est d'ailleurs confirmée par la lecture des registres des synodes de Notre-Dame<sup>25</sup> où sont inscrits les noms des participants, dont les ecclésiastiques de l'Hôtel-Dieu. Nous pouvons alors dire que nous sommes en présence d'un "turn-over" impressionnant, où 20 à 25 % de la communauté est renouvelée chaque année (entre 1699 et 1708<sup>26</sup>, on répertorie 55 noms alors que les prêtres sont au nombre de 17 à 19 ; ceci implique que la communauté a pu se renouveler trois fois dans sa totalité<sup>27</sup>). Enfin, pour la période de 1740 à 1779, on recense sur le registre du maître 135 noms de prêtres, soit un recrutement qui semble moins important que précédemment, alors même que la communauté est plus nombreuse. En fait, un certain nombre d'arrivées de prêtres n'ont pas dû être notées, car certaines années du registre ne comportent aucun recrutement, et d'autre part les registres des synodes de Notre-Dame montrent un renouvellement de prêtres aussi important au sein de cette maison. Par exemple, entre 1769 et 1778, alors que les prêtres sont en moyenne vingt-trois, on répertorie 76 noms différents sur les listes du registre<sup>28</sup> : nous avons là encore une communauté pratiquement renouvelée trois fois. Cette situation nous amène à nous poser un certain nombre de questions : pourquoi un tel "turn-over" et pourquoi si peu de prêtres parisiens au sein de l'Hôtel-Dieu ? Existait-il un mal être à l'intérieur de cette communauté ?

On peut avancer un certain nombre de réponses. Ces prêtres reçoivent des gages tous les trimestres, qui s'élèvent en 1788<sup>29</sup> à 66 livres 10 sols pour les chapelains du chœur, à 75 livres pour le sacristain, à 82 livres 5 sols pour les prêtres confesseurs. Bien que ces derniers soient nourris et logés, les sommes semblent peu élevées et inférieures à celles d'un curé qui touche, outre la portion congrue<sup>30</sup>, le casuel (lors de baptêmes, mariages, sépultures et bénédictions) et parfois le bénéfice

d'une rente foncière<sup>31</sup>. G. Audisio<sup>32</sup> a montré que les revenus des curés oscillaient entre 500 et 1000 livres par an en 1760. Le chapelain de l'Hôtel-Dieu qui reçoit entre 266 et 329 livres en 1788, suivant sa fonction, a donc un revenu inférieur aux curés de la plupart des paroisses. Le poste semble donc peu attractif d'un point de vue financier.

Une autre raison peut être avancée, en particulier pour les prêtres des malades qu'on appelle aussi confesseurs : les conditions de travail sont difficiles, liées à l'accomplissement de tâches peu gratifiantes. En effet, les salles des malades ne sont pas des lieux très accueillants, comme le montre cette phrase contenue dans le registre du maître en 1701, alors que le roi doit venir à l'Hôtel-Dieu :

“Monseigneur le premier Président y vint le matin pour y faire tout préparer dans les salles, monsieur Toullant ne voulant pas qu'on y brûla des senteurs grecques, le Roy dit-il ne les aime pas mais seulement qu'on y brûla quelques herbes odoriférantes<sup>33</sup>.”

Ceci nous montre qu'à l'intérieur de l'Hôtel-Dieu règne une atmosphère et des odeurs peu agréables et sûrement difficiles à supporter, ce que confirme J. Tenon dans son ouvrage sur les hôpitaux de Paris<sup>34</sup>.

Par ailleurs, l'hétérogénéité de la communauté ne favorise probablement pas la cohésion, mais plutôt des tensions au sein de celle-ci, facilitant d'autant plus ce renouvellement continu, et nous pouvons lire dans le registre du maître en 1695 :

“Le 24 may, seconde feste de la Pentecoste après vespres, messieurs les Supérieurs, monsieur de Bougueret Doyen de l'Église de Paris, monsieur Joly Chantre, et monsieur Courcier Théologal ont fait leur visite ordinaire et leurs discours ont eu pour but la paix qu'on doit avoir avec les Religieuses dans leurs fonctions, avec les prêtres et ceux qui composent la communauté, et que la diversité des provinces d'où l'on étoit ne devoit point empêcher qu'on aist de l'estime et de la déférence les uns pour les autres et qu'enfin on devoit conspirer tous à une mesme fin qui est le soulagement et le bien des pauvres<sup>35</sup>.”

Cette affirmation met bien évidence les problèmes présents dans la communauté et la difficulté qu'il y a d'obtenir une réelle concorde au sein de cette mosaïque de provinces.

Les renvois de prêtres<sup>36</sup> sont également une des raisons de ce renouvellement. De fait, ils ne sont pas rares, et ce malgré un recrutement qui semble sérieux, comme nous allons le voir par la suite. Dans le registre du maître, on trouve, à la date du lundi 12 septembre 1729, le renvoi de monsieur Henri, prêtre, car il n'a pas obéi au maître et n'a pas dit la messe à la salle Saint Antoine. Le maître écrit alors : "il faut dans cette maison une fermeté inflexible". Et à propos des prêtres de Trèves : "ils sont peu dociles et d'ordinaire portés à la révolte<sup>37</sup>". Durant cette même période, d'autres prêtres sont renvoyés (monsieur Bûcheron, monsieur Thomas). Ces exclusions sont décidées par les Supérieurs et semblent le plus souvent dues à un manque de rigueur dans la pratique du culte, mais sont aussi en rapport avec des fautes lourdes comme celle-ci en date de mars 1730 :

"Le jeudy, premier du mois, monsieur Bauduon, prestre chapelain du chœur a été surpris par le portier portant de la viande du réfectoire en ville, ce qui a été rapporté à messieurs les administrateurs, monsieur le Marne en ayant été informé lui a signifié de se retirer<sup>38</sup>."

Ou encore, à la date d'octobre 1740, à propos des "abus qui se glissoient par rapport à la réception des testaments" :

"(...) défense pour l'avenir de ne rien insérer dans les testaments qui pouvoient ressentir la cupidité et l'intérêt, ni de spécifier dans aucun testament qu'on donneroit plus de vingt sols à chaque ecclésiaste pour son assistance au convoi<sup>39</sup>."

Alors que le concile de Trente demande aux prêtres d'obéir sans contester à leurs supérieurs ecclésiastiques, la situation que nous venons de décrire montre qu'en ce début de XVIII<sup>e</sup> siècle les prêtres n'effectuent pas toujours leur mission avec sérieux.

Nous avons pu repérer dans ces deux registres d'autres raisons plus honorables au départ des prêtres. Certains acquièrent une place meilleure, comme monsieur Durand, chapelain du chœur qui est parti au mois de décembre 1730 pour aller au collège de Poissy en tant que directeur du chant<sup>40</sup>. D'autres retournent dans leur diocèse à la tête d'une cure. Nous avons également remarqué que quelques prêtres viennent à l'Hôtel-Dieu tout en continuant leurs études en théologie. C'est le cas de François de Béton, âgé de 28 ans et originaire du diocèse de Coutances, qui a l'autorisation du maître pour suivre des cours de théologie au collège de Navarre afin de devenir curé<sup>41</sup>.

Alors que de nombreux problèmes existent au sein de la communauté des chapelains, il s'effectue pourtant tout un contrôle de leur cursus et de leurs bonnes mœurs. En effet, leurs états de service sont examinés avant leur entrée. Par exemple, on lit en mars 1702 :

“Le quinziesme jour de mars monsieur Gérard Pouchalan, prêtre du diocèse de Montauban et natif de la même ville, âgé de vingt-huit ans, après avoir rendu service aux paroisses la Roue et Arcambat, diocèse de Châlons est entré en cette maison en qualité de chapelain des malades et place de monsieur Talange<sup>42</sup>.”

D'après les différentes présentations de prêtres contenues dans les deux registres du maître au spirituel, nous pouvons voir qu'un certain nombre de qualités et d'expériences sont mises en relief. Premièrement, il est nécessaire d'obtenir de son évêque un exeat, c'est-à-dire une autorisation de sortie de son diocèse pour aller dire la messe et confesser dans un autre diocèse que le sien. Il y a donc un contrôle du mouvement des prêtres à l'intérieur du royaume. Deuxièmement, il faut attester de ses fonctions via les lettres de prêtrise et d'ordres : on ne peut effectivement pas se déclarer prêtre sans justificatif. Troisièmement, il est nécessaire de justifier de ses autorisations de confesser et de célébrer la messe : en effet, pour exercer ces prérogatives, les prêtres doivent avoir impérativement obtenu des autorités ecclésiastiques des permissions signées et renouvelées chaque année. Là encore, nous voyons que le clergé est



particulièrement contrôlé dans ses différentes missions, qu'il n'est pas libre de dire la messe ou de confesser sans autorisation. Quatrièmement, on retrouve souvent la présence de certificats de bonnes mœurs et de bonne vie dans le "curriculum vitae" du prêtre venant à l'Hôtel-Dieu. D'après l'ensemble de ces renseignements, ces prêtres semblent être des personnes dignes d'exercer les fonctions de chapelain. Le Chapitre qui les nomme veille donc à respecter les normes imposées par la réforme tridentine, afin d'avoir des prêtres sérieux, obéissants, respectueux des supérieurs et des tâches à effectuer. Or, comme nous l'avons vu précédemment, les modalités de recrutement des prêtres ne semblent pas suffisantes pour garantir une communauté ecclésiastique disciplinée et digne. Cependant, les journées de ces prêtres ne sont pas de tout repos et leurs activités sont nombreuses.

## **Le primat des "soins de l'âme"**

L'emploi du temps de ces chapelains<sup>43</sup> peut être récapitulé. Les chapelains du chœur exercent le culte au sein de l'église, ils sont responsables des différentes messes qui s'y célèbrent (messes hautes, basses, de dévotion, d'anniversaire, pour convois mortuaires), elles sont très nombreuses et augmentent d'année en année. On peut signaler que certaines messes de fondation datent du XIII<sup>e</sup> siècle et que 22 à 23 messes de fondation devaient être dites par jour à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>44</sup>. À côté de cette charge, ils préparent les processions, les expositions du Saint-Sacrement, le "paradis" du vendredi saint, les reposoirs. Ils font une fois par semaine le catéchisme aux domestiques de la maison, confessent les religieuses, et parfois, à la demande du maître au spirituel, ils vont "instruire et consoler les malades"<sup>45</sup>. En dehors de l'hôpital, ils accompagnent, à tour de rôle, les convois mortuaires, ce qui constitue une source de revenus supplémentaires : "Payé à messieurs les prêtres du chœur 120 livres pour les convois qu'ils ont fait au cimetière des Innocents"<sup>46</sup> pour les mois d'avril, mai et juin 1743. Par ailleurs ils doivent veiller à :

“ce que les emballeurs déposent sainement les morts sans les tirer par les pieds, les mettent dans la fosse en les couvrant de terre sans se contenter de les déposer à même le sol et de les recouvrir d'un peu de terre, ne chargent pas trop les chariots, pour que l'essieu ne rompe pas, ce qui est fréquemment arrivé, et suivent avec leur lanterne, tant pour se conduire que pour obvier à la chute des corps qui pourraient tomber du chariot sans que les emballeurs s'en aperçoivent<sup>47</sup>.”

La conduite des convois mortuaires a plusieurs objectifs : assurer un enterrement religieux, accompagner le défunt jusqu'à sa dernière demeure, mais aussi contrôler les inhumations afin que les personnes puissent être enterrées dignement.

Les chapelains des malades, eux aussi, ont de nombreuses occupations. Un à deux prêtres accueillent les malades au banc, les inscrivent sur un registre après qu'ils ont vu le chirurgien de la porte. Ensuite, le chapelain qui a recueilli l'identité du malade lui fixe au bras droit un petit papier roulé où est inscrit son nom, son surnom et le jour de l'admission (ceci servait à le reconnaître en cas de décès)<sup>48</sup>. Après avoir été enregistrés, les malades doivent se confesser et ils sont alors accompagnés dans la salle correspondant à leur état. Nous pouvons illustrer une entrée de patient par cet écrit de 1635 :

“(…) il en demeure toujours deux au comptoir qui sont en sepmaine l'un pour inscrire le nom et la demeure des malades sur ung registre qu'ilz ont pour ce faire, et ce fond ung petit rouleau de pappier dedans lequel est le nom et le surnom des dictz malades, et lui attache au bras avec un morceau de ficelle et après le renvoi au confessionnaire, pour se mettre devant l'aulture chapelain qui les entend en confession s'ilz sont catholiques et s'il n'est pas catholique il sonne une clochette pour appeler la fille ou la religieuse qui est de sepmaine, pour conduire le malade au litz destineez selon la qualité de la maladie<sup>49</sup>.”

Nous constatons que, lors de l'arrivée du malade, la confession est un passage obligé, se déroulant dans un cadre bien réglé, et ceci avant même que la personne souffrante soit installée dans un lit. Pourquoi une telle démarche ? Tout d'abord, pour l'Église, la maladie a une signification particulière : elle correspond à un avertissement (individuel ou collectif lors d'épidémies par exemple) et à un châtement divin ; elle est la réponse aux fautes des hommes. En fait, la maladie a une double signification : elle est punition pour les péchés commis, mais elle est aussi un avertissement salutaire permettant de faire pénitence et de se préparer à bien mourir<sup>50</sup>. D'ailleurs A. Blanchard, dans son traité d'exhortations, écrit : "Il [le mal] afflige le corps, mais contribue à la guérison de l'âme<sup>51</sup>". La maladie est en fait un châtement qui sauve l'âme du pêcheur, lui permettant de retourner dans la grâce de Dieu. C'est pourquoi nous retrouvons l'ensemble des prêtres des malades, qui se nomment d'ailleurs confesseurs, répartis dans les différentes salles, s'occupant à confesser, instruire et consoler les malades, ainsi qu'à dire la messe du jour à la chapelle de la salle dont ils sont responsables. On voit là toute l'importance de la confession, présente à tout moment, où les chapelains "soignent" l'âme des pêcheurs afin que celle-ci soit prête, c'est-à-dire en état de salut, pour rejoindre le ciel en cas de décès. Parmi ces prêtres, deux sont appelés prêtres des agonisants et s'occupent plus particulièrement des mourants. Un autre est affecté aux sacrements : baptême, communion et extrême-onction. Chaque semaine ou quinzaine, suivant les époques, les chapelains changent de poste, passant du banc aux sacrements, puis à la confession.

À côté de cette communauté d'ecclésiastiques attachée à l'Hôtel-Dieu, de nombreux autres prêtres viennent pour y dire des messes. Deux à trois messes basses sont dites chaque jour dans l'église par ces derniers, comme en attestent les registres des dépenses et recettes de la sacristie où nous pouvons lire : "payé à monsieur Pupin la somme de 54 livres pour l'honoraire de 90 messes, à raison de 12 sols, par luy acquittées à la décharge de la sacristie, pendant les mois de janvier, février, mars 1743<sup>52</sup>". En fait, ces prêtres semblent venir renforcer la communauté reli-

gieuse de l'Hôtel-Dieu, où le nombre d'offices et de tâches est particulièrement important. D'autres viennent pour confesser plus particulièrement les malades étrangers. On lit dans le registre du maître en décembre 1716 : "le maître a donné 14 ou 15 livres au révérend père André, augustin près du Pont-neuf (...) qu'il prend de venir de temps en temps selon le besoin confesser ici des italiens, des espagnols<sup>53</sup>". D'autres vont venir pour prêcher dans l'église de l'Hôtel-Dieu, où 80 à 90 sermons ont lieu chaque année, car à l'exception de quelques maîtres au spirituel, les religieux de cette maison ne prêchent pas. Nous pouvons dire que tous ces prêtres venant de l'extérieur de l'établissement viennent renforcer et suppléer la communauté des chapelains vis-à-vis de tâches qu'elle ne peut effectuer par manque d'effectif ou par inaptitude à certaines fonctions.

La communauté ecclésiastique de l'Hôtel-Dieu est une communauté importante, hétéroclite, qui a ses propres prêtres, mais qui par nécessité et par souci de répondre aux missions qui incombent à toute église responsable d'un groupe de personnes, fait appel à de nombreux autres prêtres séculiers ou réguliers venant de diocèses français mais aussi étrangers. Les chapelains de cette maison sont encadrés par un homme, le maître au spirituel, élu par le Chapitre de Notre-Dame ; c'est un homme de savoir religieux qui est, dans la plupart des cas, docteur en théologie du diocèse de Paris. Ce personnage ne se retrouve pas à l'hôpital général<sup>54</sup>, qui est dirigé pour le spirituel par un recteur nommé par l'archevêque de Paris. Quant aux prêtres qui composent la communauté des chapelains, ils sont originaires dans la quasi-totalité des cas de province, voire de l'étranger. Ce qui nous donne une situation assez particulière, où le maître est souvent "parisien" et le chapelain "provincial", ce qui favorisa probablement un certain nombre de conflits. La présence de nombreux prêtres de province n'est pas spécifique à l'Hôtel-Dieu, nous la retrouvons dans les autres établissements hospitaliers parisiens, comme à l'hôpital général<sup>55</sup>.

À l'époque moderne, l'Hôtel Dieu est donc un véritable lieu de culte où l'importante communauté ecclésiastique prend en charge "les soins de

l'âme" des malades, tandis que "les soins du corps" sont délaissés. En effet, nous ne rencontrons dans cet établissement à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle que huit médecins et trois chirurgiens confirmés (un chirurgien major et deux gagnants de maîtrise)<sup>56</sup> qui s'occupent alors d'un nombre très impressionnant de malades, c'est-à-dire que chaque praticien confirmé doit examiner 200 à 400 patients lors de chaque visite, ce qui n'est guère le cas. De plus, les soins prescrits sont réalisés par des religieuses, ce qui renforce d'autant plus l'encadrement religieux des malades. Les chapelains de l'Hôtel-Dieu étaient donc des "médecins de l'âme".

**Marianne Baroni**

*DEA d'histoire à l'université de Marne-la-Vallée*

## Notes

- 1 Marcel Fossoyeux, *L'Hôtel-Dieu de Paris au xii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècle*, Paris, Berger-Levrault, 1912, chap. 1.
- 2 Au moins jusqu'à la création du second portail d'entrée, rue de la Bûcherie, en 1636.
- 3 Ces grands lits recevaient environ 4 malades, voire 6 malades lors des périodes d'affluence.
- 4 En 1661, on a une moyenne de 2200 malades par jour ; en 1694, on a 3895 malades ; et en décembre 1709, année noire où la situation économique est dramatique dans le royaume, on retrouve 4749 malades hospitalisés (Charles Coury, *L'Hôtel-Dieu de Paris*, Langres, éd. de l'expansion, 1969, p. 36-37). Ce nombre varie car l'hôpital s'agrandit, mais aussi parce que les hivers rudes, les problèmes économiques et les épidémies entraînent des hospitalisations en plus grand nombre.
- 5 Cité dans C. Coury, *L'Hôtel-Dieu de Paris*, *op. cit.*, p. 29.
- 6 *Ibid.*
- 7 M. Fossoyeux, *L'Hôtel-Dieu de Paris*<sup>1/4</sup>, *op. cit.*, p. 3-4.
- 8 La fonction de théologal correspond à celle d'un chanoine institué dans le Chapitre d'une cathédrale pour y enseigner la théologie.
- 9 Archives H-P, H-D liasse 1421, registre du maître au spirituel, t. 1 et 2.
- 10 *Ibid.*, t. 2, année 1725.
- 11 Il existe deux registres du maître au spirituel, le premier a été rédigé de 1661 à 1738 et le second de 1740 à 1779.
- 12 Archives H-P, H-D liasse 1421, registre du maître au spirituel, t. 1, année 1701.
- 13 *Ibid.*, t. 1 et 2.
- 14 *Ibid.*, t. 1 et 2.
- 15 *Ibid.*, t. 2, année 1694.
- 16 Il y eut quelques maîtres qui n'assurèrent pas leurs fonctions dignement, comme Nicolas Lesecq entre 1634 et 1635, qualifié d'aventurier, de voleur, de violent. Archives AP, H-D liasse 875.
- 17 Ces deux sacristains eurent des problèmes avec le maître ; Coulon manifeste son désaccord à propos de tâches qu'il doit effectuer et qui n'apparaissent dans aucun règlement écrit de l'Hôtel-Dieu (1738) ; Charecelle se rebelle par rapport à la présentation de l'étole au maître, qui ne se fait pas dans les conditions qui sont inscrites dans le cérémonial de l'hôtel-Dieu (1770). Archives AP, liasse 874, inventaires de la sacristie.
- 18 Archives H-P, H-D liasse 1421, registre du maître au spirituel, t. 1 et 2.
- 19 La Normandie n'est pas citée comme zone féconde par B. Hours.
- 20 Bernard Hours, *L'Église et la vie religieuse dans la France moderne, xv<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2000, chap. v.
- 21 Les règlements ont été réaffirmés en avril 1701, mai 1701, 1705, septembre 1711, octobre 1715, août 1717, mars 1719, mai 1724, décembre 1725, octobre 1740, mai 1763, avril 1768. Archives AP, H-D liasse 1421, t. 1 et 2, registres du maître au spirituel.
- 22 Roger Chartier, Guy Chaussinaud-Nogaret, Hughes Neveux, Emmanuel Le Roy Ladurie, *La Ville des temps modernes*, Paris, Seuil, éd. 1998, p. 56.
- 23 *Ibid.*, p. 300.
- 24 Bernard Plongeron (dir.), *Le Diocèse de Paris*, t. 1, Paris, Beauchesne, 1987, p. 351-352.
- 25 AN, LL 368 à 371, registres des synodes de Notre-Dame de 1699 à 1783.
- 26 AN, LL 368, registres des synodes de Notre-Dame de 1699 à 1708.

- 27 Ceci n'est pas tout à fait exact car on constate que certains prêtres restent plusieurs années, formant le noyau stable autour duquel de nombreux prêtres ne restent que quelques mois.
- 28 AN, LL 371, registres des synodes de Notre-Dame de 1763 à 1783.
- 29 Archives AP, 55 FOSS 1, états des gages de messieurs les ecclésiastiques de l'Hôtel-Dieu et de Saint-Louis, pour le quartier d'avril 1788.
- 30 La portion congrue varie entre 150 et 300 livres au xviii<sup>e</sup>, elle est stabilisée par l'édit de 1686 à 300 livres, et avec l'édit de 1768, elle passe à 500 livres puis à 750 livres en 1786.
- 31 B. Hours, *L'Église et la vie religieuse*, *op. cit.*, p. 264-265.
- 32 Gabriel Audisio, *Les Français d'hier, tome 2 : Des croyants, xv<sup>e</sup>-xix<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Colin, 1996, p. 128.
- 33 Archives AP, H-D liasse 1421, registre du maître au spirituel, t. 1, année 1701.
- 34 Jacques Tenon, *Mémoires sur les hôpitaux de Paris*, Paris, 1788.
- 35 Archives AP, H-D liasse 1421, registre du maître au spirituel, t. 1, année 1695.
- 36 Seuls quelques maîtres au spirituels évoquent les renvois de prêtres, il n'est donc pas possible d'établir une statistique sur ce thème.
- 37 Archives AP, H-D liasse 1421, registre du maître au spirituel, t. 1, année 1729.
- 38 *Ibid.*, t. 1, année 1730.
- 39 *Ibid.*, t. 2, année 1740.
- 40 *Ibid.*, t. 1, année 1730.
- 41 *Ibid.*, t. 1, année 1694.
- 42 *Ibid.*, t. 1, année 1702.
- 43 M. Fossoyeux, *L'Hôtel-Dieu de Paris*<sup>14</sup>, *op. cit.*, chap. 1.
- 44 Archives AP, H-D liasse 1426, registre des messes et obits.
- 45 Archives AP, H-D liasse 1421, registre du maître au spirituel, t. 1, année 1711.
- 46 Archives AP, H-D liasse 1416, registre des dépenses et des recettes de la sacristie, années 1743 à 1751.
- 47 AN, LL 385 A, folio 101, statuts des chapelains de l'Hôtel-Dieu, 1652.
- 48 M. Fossoyeux, *L'Hôtel-Dieu de Paris*<sup>14</sup>, *op. cit.*, p. 8-9.
- 49 Archives AP, réf. B 557, Notes sur l'ancien Hôtel-Dieu de Paris, extraites des Archives de l'Assistance Publique et publiées par A. Rousselet, Paris, 1888, année 1635.
- 50 François Lebrun, *Se soigner autrefois*, Paris, Seuil, 1995, p. 11-17.
- 51 Antoine Blanchard, *Essai d'exhortation pour tous les états différents des malades*, Paris, éd. J. Étienne, 1713.
- 52 Archives AP, H-D liasse 1416, registre des dépenses et des recettes de la sacristie, années 1743.
- 53 Archives AP, H-D liasse 1421, registre du maître au spirituel, t. 1, année 1716.
- 54 L'hôpital général (1656-1790) comprend à son origine la Salpêtrière, la Pitié, Bicêtre, la maison de Scipion et la savonnerie de Chaillot, puis il s'agrandit et administre plus de dix maisons hospitalières parisiennes.
- 55 Archives AP, 112 FOSS 1, extrait du registre des délibérations du bureau de l'hôpital tenu à la Pitié.
- 56 J. Tenon, *Mémoires sur les hôpitaux de Paris*, *op. cit.*, p. 303.